

**RAPPORT DU
MAIRE
SUR LES FINANCES
MUNICIPALES
AU
2023/05/31**



**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE
LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE AU 2023/05/31**

Mesdames, Messieurs,

En vertu des lois régissant les municipalités du Québec, en ma qualité de maire, j'ai le devoir de - vous faire part de la situation financière de la municipalité. Le rapport doit contenir certains éléments.

RÉSULTATS 2022

REVENUS	BUDGET 2022	RÉALISATIONS 2022	VARIATION	%
Taxes	3 622 942	3 678 442	55 500	2 %
Compensations tenant lieu de taxes	36 000	47 720	11 720	33 %
Transferts	126 981	189 521	62 540	49 %
Services rendus	168 160	285 587	117 427	70 %
Imposition de droits	243 951	609 848	365 897	150 %
Amendes et pénalités	15 000	34 299	19 299	129 %
Autres revenus d'intérêts	15 000	57 497	42 497	283 %
Autres revenus	14 500	46 411	31 911	220 %
	4 242 534	4 949 325	706 491	
CHARGES				
Administration générale	1 021 771	1 001 055	(20 716)	-2 %
Sécurité publique	751 438	781 614	30 176	4 %
Transport	1 067 904	1 043 229	(24 675)	-2 %
Hygiène du milieu	1 049 965	963 221	(86 744)	-8 %
Santé et bien-être	0	714	714	-
Aménagement, urbanisme et développement	169 650	161 012	(8 638)	-5%
Loisirs et culture	349 987	289 223	(60 764)	-17%
Frais de financement	56 500	89 367	32 687	58%
Amortissement des immobilisations		755 600	755 600	
	4 467 215	5 085 035	617 820	
Produit de cession		125 988	125 988	
(Gain) perte sur cession		(39 005)	(39 005)	
Financement LT activités de fonctionnement /remboursement de la dette LT	(278 486)	(263 628)	14 858	-84%

Affectations				
Activités d'investissement	(94 278)	(112 507)	(18 229)	19%
Excédent de fonctionnement affecté	405 000	405 000		
Réserves financières et fonds réservés	192 445	30 430	(162 015)	(-84%)
	224 681	901 168	677 197	
Excédent (déficit) de l'exercice	175 319	(163 855)	369 624	
Excédent (déficit) de l'exercice		766 168	766 168	

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ACCUMULÉ ET L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent de fonctionnement non affecté accumulé qui était de 369 624 \$ au 31 décembre 2021 s'élève à 766 168 \$ au 31 décembre 2022. Alors que l'excédent accumulé qui était de 11 519 568 \$ au 31 décembre 2021 s'élève à 11 355 713 \$ au 31 décembre 2022.

IMMOBILISATIONS

Les actifs immobilisés de la municipalité, soient l'ensemble des bâtiments et des structures municipales, ont une valeur amortie de 12 630 546 \$ au 31 décembre 2022, comparativement à 12 698 231 \$ au 31 décembre 2021.

DETTE À LONG TERME

La dette à long terme s'élève à 4 033 666 \$ au 31 décembre 2022, comparativement à 2 134 297 \$ au 31 décembre 2021.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

Les états financiers de l'année 2022 de la Municipalité de Lacolle ont été vérifiés par la firme Michel Beaulieu CPA. Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

Nous avons le plaisir de vous confirmer par la présente notre acceptation et notre compréhension de la nature, de l'étendue et des conditions de ces missions d'audit (les « missions ») et de tous les services connexes.

Les objectifs de nos audits sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers et le taux global de taxation réel pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives (que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs) et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les

anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers et du taux global de taxation réel prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DU PLAN D'IMMOBILISATIONS AU 2023/05/31

Le conseil a prévu et adopté des dépenses en immobilisation au montant de 13 889 220 \$ pour l'année 2023. Au 31 mai 2023, les dépenses en immobilisation réalisées s'élèvent à 1 980 146 \$, qui se ventilent ainsi :

Immobilisations	Budget 2023	Au 31/05/ 2023
Administration générale	7 200 000 \$	44 492 \$ \$
Sécurité publique	165 070 \$	86 366 \$
Transport	391 000\$	1 660 440 \$
Hygiène du milieu	5 385 150 \$	12 321
Aménagement, urbanisme et développement	0 \$	0 \$
Loisirs et Culture	748 001 \$	176 517 \$
TOTAL	13 889 220 \$	1 980 146 \$

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX 2022

L'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RRLRQ, chapitre T-11.001) prévoit que le conseil d'une municipalité peut fixer, par règlement, le traitement du maire et des membres du conseil. Le 25 janvier 2016, le conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté le Règlement 2015-0150 relatif au traitement des élus fixant comme suit la rémunération des élus :

Membres du conseil	Rémunération de base	Allocation de dépenses non-imposables	Rémunération totale
Jacques Lemaistre-Caron, Maire	31 668 \$	15 834 \$	47 502 \$
Conseiller régional (MRC)	5 598 \$	2 809 \$	8 407 \$
Patrice Denault, conseiller no. 1	9 000 \$	4 500 \$	13 500 \$
Suzanne Lacroix, conseillère no. 3	9 000 \$	4 500 \$	13 500 \$
Nancy Sorel, conseillère no. 4	9 000\$	4 500 \$	13 500 \$
Martin Farrar-Deguire, conseiller No.2, (élu novembre 2021)	9 000\$	4 500 \$	13 500 \$
David Arseneault, conseiller No.5 (élu novembre 2021)	9 000 \$	4 500 \$	13 500 \$
Éric Barrière, conseiller No. 6, (élu novembre 2021)	9 000 \$	4 500 \$	13 500 \$
TOTAL	91 266 \$	45 643 \$	136 929 \$

CONCLUSION

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter le rapport financier au 31 décembre 2022 ainsi que les faits saillants sur notre site Web au www.lacolle.com.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal ainsi que les gestionnaires et employés de la Municipalité de Lacolle, pour le temps investi et le travail accompli.

Jacques Lemaistre-Caron, maire